

ARRETE DU MAIRE

N° 2026-125

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3eme groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné

FODAL SAÏD TRESORIER ATLCB
PAR PROCURATION

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à au JARDIN de la Marseillaise

A l'occasion de : Concours Arrivée du Printemps

Du 25/04/26 13h00 au 25/04/26 19h30

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 24/3/26

Signature :



ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance

n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M. FODAL Saïd - Trésorier de l'Association
ATLCB par procuration

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3eme groupe

Du 25/04/2026 - 13h00 au 25/04/2026 - 19h30

A l'occasion de concours Pétrange - Arrivée du Printemps - Jardin de la Marseillaise

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
30 MARS 2026

Fait à Châteaurenard, le **25 MARS 2026**

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité

Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS